## mazières-en-gâtine

## Mise en réseau des bibliothèques

Le vendredi 3 mai, a eu lieu le conseil municipal de Mazières-en-Gâtine.

Renouvellement de la convention Sigil (Système d'information géographique d'intérêt local). Il permet, dans une optique de mutualisation des coûts, de gérer en commun des outils d'aménagement du territoire. Le maire, Alain Clairand, propose de signer une nouvelle convention annuelle pour un montant de 400 € sur une durée de cinq ans à partir du ler juillet 2019.

Demande de DETR pour les réserves incendies. Pour le projet de quatre réserves incendies, un dossier DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) est établi, le coût de cet investissement s'élevant à 61.783 €, terrassement et clôture compris. Une aide budgétaire de la préfecture serait engagée de 20 % à 40 %. Le syndicat des eaux fournira gratuitement les services incendies.

Projet de mise en réseau des bibliothèques. En partenariat avec la médiathèque départementale des Deux-Sèvres, les quatre communes de Mazières-en-Gâtine, Saint-Pardoux-Soutiers, Saint-Lin et Verruyes souhaitent réunir leur bibliothèque municipale en réseau avec l'ambition de desservir de manière plus homogène le territoire en matière de lecture publique. « Un projet qui concrétisera à l'ave-

nir le développement de nouvelles offres, une rotation des livres plus importante, précise la responsable bibliothécaire, Marylène Granier. Pourquoi ce projet? C'est mettre en réseau nos bibliothèques pour un meilleur accès sur le prêt des livres, un accès libre via par la consultation informatique par un catalogue en ligne, un service mutualisé interactif offrant un plus large choix de documents, des livres référencés plus accessible avec l'avantage d'une seule carte valable pour les quatre bibliothèques mises en réseau. » La bibliothèque municipale de Mazières utilise déjà le logiciel recommandé.

Le financement du projet s'élève à 11.150 € en investisse-

ment, dont une prise en charge de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 40 %, ainsi que du Département à hauteur de 40 %. Reste à charge 2.230 €, soit 557 € par commune participante, avec un coût annuel de maintenance de 1.135,80 €, divisé par quatre, soit 284 €. Le maire, Alain Clairand, est favorable au projet:

Limitation de vitesse. La limitation à 30 km/h sera applicable prochainement au niveau du lotissement de la Ménardière, de la rue du Pinier au collège, avec un passage surélevé et un marquage au sol qui sera effectué en juillet et août.

